



MIVILUDES

10 mai-septembre 2011

La lettre bimestrielle de la

Article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi."

EDITORIAL

Sommaire

Editorial

La Miviludes hors les murs

Dialogues
Groupes de travail en
préfecture
Conférences-Formation

Dossier

Rapport annuel 2010
Sondage

Activités - Orientations

CO/CEPO
Coordination interministérielle
Actualité parlementaire
Actualité judiciaire

Si près d'un Français sur deux, selon un sondage des 17 et 18 juin derniers, connaît la Miviludes, c'est certes une satisfaction pour tous ses agents qui chaque jour s'efforcent de remplir leurs missions avec conviction, mais c'est aussi le signe que nos concitoyens appréhendent toujours le phénomène sectaire comme une menace directe pour leur entourage et eux-mêmes. A cet égard l'important écho médiatique enregistré lors de la remise du rapport d'activité 2010 au Premier ministre illustre, cette année encore, l'intérêt suscité par l'action engagée par la Miviludes, plus particulièrement pour dénoncer les dangers des messages apocalyptiques ainsi que les discours charlatanesques en direction des malades du cancer.

Cette action s'inscrit en outre dans le prolongement du travail des parlementaires, qui organisent le 26 octobre prochain un colloque à l'Assemblée nationale à l'occasion des dix ans de la loi About-Picard sur l'emprise mentale.

La Miviludes se doit enfin d'honorer la mémoire de deux inlassables pourfendeurs des dérives sectaires qui nous ont récemment quittés, le Père Jacques Trouslard et le président du CCMM Jacques Miquel.

Georges FENECH
Président



13, rue Vaneau
75007 - Paris
Tél. 01 42 75 76 08
fax : 01 42 75 77 92
Mél. miviludes@pm.gouv.fr

<http://www.miviludes.gouv.fr>

DIALOGUES

Le secrétaire général a été auditionné le 12 janvier 2011 par la mission d'information décidée par le Médiateur de la République sur la maltraitance financière à l'égard des personnes âgées. Après avoir décrit les différentes catégories de risques auxquels sont exposées les personnes âgées hébergées en établissement d'accueil, il a formulé des propositions d'amélioration visant notamment à renforcer les contrôles sur les personnes intervenant en EHPAD et sur les bénéficiaires des dons effectués par les personnes âgées. L'intégralité de la contribution de la Miviludes a été reprise dans le rapport remis au Médiateur de la République le 9 février 2011.

Le président et le secrétaire général se sont rendus les 6 et 7 mai à Varsovie pour participer à la conférence annuelle de la FECRIS (fédération européenne des centres de recherche et d'information sur les sectes) consacrée cette année au thème suivant : "Les abus récurrents des sectes : témoignages et preuves". Devant une assemblée nombreuse et en présence d'autres personnalités (un député polonais et le député belge André Frédéric), le président a présenté le système public français de vigilance contre les dérives sectaires, ainsi que le programme européen défendu par la Miviludes.

Le président de la Miviludes a répondu le 28 mai à l'invitation de la présidente de l'association des maires ruraux du Rhône pour intervenir lors de son assemblée générale sur le thème des dérives sectaires. Il était accompagné de Frédérique Pernin, conseillère Education nationale, qui a rappelé le rôle des maires en matière d'obligation scolaire et de contrôle de l'instruction à domicile.

Monsieur Mursal-Nabi Tuyakbayev, conseiller à l'ambassade de la République du Kazakhstan en France, qui manifeste un intérêt particulier à l'égard du système français de lutte contre les dérives sectaires a été reçu à la Miviludes par Monsieur Hervé Machi le 8 avril 2011.

Une délégation de l'OSCE pour la tolérance et la non-discrimination, composée de représentants américain, italien et kazakh, a été reçue à la Miviludes par Hervé Machi et trois conseillers, le 29 juin.

Henri-Pierre Debord a représenté la Miviludes au colloque organisé à Verviers (Belgique) le 28 mai 2011 sur le thème " L'évolution des sectes en Belgique : quels droits pour les victimes". Son intervention a porté sur "Le rôle des pouvoirs publics en France dans l'accompagnement et l'assistance des victimes d'organismes à caractère sectaire".

DIALOGUES

Monsieur Georges Fenech a reçu le 6 avril 2011 Monseigneur Konstantin Bendas, vice-président de l'union des chrétiens évangéliques de Russie, qui souhaitait s'enquérir du modèle français de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. L'entretien qui s'est déroulé dans des conditions très cordiales a permis de préciser les approches russe et française de la question. Mgr Bendas a exprimé le souhait d'inviter le président de la Miviludes en Russie, notamment pour expliquer à la Douma l'organisation, les missions et le fonctionnement de la Miviludes, ainsi que le dispositif législatif français en la matière. M. Fenech a répondu qu'il accepterait volontiers une invitation à se rendre à Moscou.

À l'invitation de Laurent Petitgirard, président de l'Académie des Beaux-Arts, Georges Fenech a prononcé le 1er juin devant cette prestigieuse assemblée un discours sur le thème "Art et phénomène sectaire". Pendant près d'une heure, il a développé sa vision des liens entre ces deux notions. En rappelant d'abord que le phénomène sectaire a été une source d'inspiration pour de nombreux auteurs, dans tous les secteurs

artistiques, il s'est interrogé ensuite sur la question de savoir si le phénomène sectaire était lui-même générateur d'une production artistique qui lui est propre, et à quelle fin. Il a enfin démontré tout l'intérêt que certains mouvements peuvent avoir à attirer des artistes pour en faire des ambassadeurs respectables de leur doctrine. Ce discours sera bientôt publié et disponible auprès de l'Académie des Beaux Arts.

GROUPES DE TRAVAIL EN PREFECTURE

Depuis le début de l'année, la Miviludes a participé à 10 réunions de groupes de travail restreints à dimension opérationnelle organisées par les préfets des départements suivants : Bas-Rhin, Charente-Maritime, Finistère, Isère, Loiret, Nièvre, Savoie, Vendée, Pyrénées orientales et Aude. Ces deux derniers départements ont été le lieu d'une mission élargie de la Miviludes, dont la délégation (composée du président, du secrétaire général et de 4 conseillers) a rencontré également les élus locaux, nationaux et le secteur associatif, à l'occasion d'un déplacement préparatoire à la remise du rapport 2010 de la Miviludes, au regard du thème central consacré à la résurgence de messages apocalyptiques.

La Miviludes rappelle la circulaire n° 1102738C du ministre de l'Intérieur en date du 2 avril 2011 qui fixe ses orientations annuelles en la matière (saisine de la Caïmades ; réunion annuelle des groupes de travail restreint à dimension opérationnelle ; renforcement des liens avec la société civile et le secteur associatif ; recours à l'expertise de la Miviludes).

CONFÉRENCES - FORMATIONS

Dans le cadre de leur formation continue, une quarantaine d'avocats du barreau de Paris ont bénéficié de la formation mise en place par l'EFB (Ecole de formation du barreau de Paris), le 19 mai dernier. Hervé Machi leur a présenté le système français de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ainsi que le rôle de la Miviludes, et Maître Rodolphe Bosselut a abordé sa pratique professionnelle de la matière à travers quelques exemples concrets. Cette session inaugurale a vocation à se développer au cours de l'année avec d'autres thèmes d'intervention.

Cette année, la formation ENM relative aux dérives sectaires s'est déroulée du 23 au 25 mai 2010. Ouverte par le président et le secrétaire général, cette session a rassemblé plus d'une centaine de magistrats, dont certains issus de pays de l'Union européenne, ainsi que d'autres fonctionnaires (police, gendarmerie, protection judiciaire de la jeunesse, administration pénitentiaire). Henri-Pierre Debord et Frédérique Pernin sont également intervenus, respectivement sur le thème des dérives sectaires dans l'entreprise et celui des mineurs victimes.

Le secrétaire général de la mission a répondu à l'invitation de Laurent Ridel, directeur interrégional de l'administration pénitentiaire pour l'Outre-Mer, pour une intervention devant les cadres de cette direction, le 26 mai. Après une présentation détaillée de la matière, il a évoqué le contexte plus particulier des dérives sectaires en Outre-Mer ainsi que la question de l'agrément des Témoins de Jéhovah en qualité d'aumônier des prisons.

Le commandant Christian Bonnet et le capitaine François Trichet, conseillers Sécurité, sont intervenus le 17 mai au Centre national de formation de police judiciaire de la Gendarmerie (CNFPJ) à Fontainebleau, et le 1er juillet à l'Ecole des officiers de la Gendarmerie, à Melun. Au total, près de 150 enquêteurs et jeunes officiers ont été sensibilisés aux dérives sectaires. Par ailleurs, une première journée de formation régionale destinée aux personnels des Services départementaux d'information générale du Nord-Pas de Calais et de Picardie s'est déroulée à Lille, le 16 juin dernier. Cette session de formation spécifique a rassemblé une vingtaine de personnes spécialisées dans cette thématique.

La Lettre bimestrielle de la Miviludes

Directeur de la publication : Georges Fenech, Président de la Miviludes
Rédacteur en chef : Hervé Machi, Secrétaire général de la Miviludes
ISSN : 2101-9819

Retrouvez la Lettre sur le site de la Miviludes

<http://www.miviludes.gouv.fr>

RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA MIVILUDES

Le 15 juin dernier, Georges Fenech, président de la Miviludes, a remis au Premier ministre le rapport annuel d'activité de la mission interministérielle pour l'année 2010. Il s'agit du 4ème rapport qui est remis au Premier ministre depuis le début de cette législature, et du 8ème depuis la création de la mission en 2002.

La date de remise du rapport annuel 2010 a été choisie pour coïncider symboliquement avec les 10 ans de la loi About-Picard, adoptée le 12 juin 2001.

Cette année, le dossier central du rapport au Premier ministre a été consacré à la résurgence des messages de type apocalyptique à l'approche de 2012. Il nous a semblé particulièrement utile, un an avant la date annoncée par certains oracles de la « fin du monde » ou de la « fin d'un monde », de favoriser une véritable prise de conscience des institutions et de l'opinion publique face aux risques d'instrumentalisation des peurs suscitées par ces messages. Les risques de dérives, loin d'être négligeables, sont bien réels, comme l'ont montré certains précédents dramatiques auxquels la France, comme d'autres pays du monde, a été confrontée (cf. drame de l'Ordre du Temple Solaire). Sans volonté de catastrophisme (c'est la 183ème fin du monde annoncée depuis le 5ème siècle !), la Miviludes estime qu'un renforcement de l'efficacité de l'action préventive et

répressive des pouvoirs publics en ce domaine paraît nécessaire.

Elle a établi à cette fin une enquête inédite en France et dans le monde, qui montre que la plupart des pays sont concernés par le phénomène, et notamment l'Espagne, l'Allemagne, la Russie, les États-Unis, l'Australie et le Japon.

En France, la situation se caractérise par la coexistence de deux grandes catégories :

- une petite dizaine de grands mouvements structurés, souvent de taille internationale, d'inspiration apocalyptique religieuse ou New Age, dont l'activité fait l'objet d'une veille permanente des pouvoirs publics ;
- plusieurs dizaines de micro-groupes, de création plus récente, souvent organisés autour d'un seul individu, dont le caractère diffus sur le territoire national rend la surveillance par les pouvoirs publics plus difficile mais d'autant plus nécessaire.

La Miviludes note également l'importance du facteur Internet qui banalise ce type de discours voire contribue à la création de micro-groupes, même sans aucun contact physique, favorisant ainsi une véritable mise sous emprise à distance. La multiplication des conférences, stages et séminaires sur le thème de la fin du monde contribue également à entretenir ce climat de peur anxiogène, sur fond d'exploitation commerciale intense.

Face à ces constats, et conformément

à sa mission, la Miviludes met à la disposition du public et des acteurs institutionnels concernés des indices de perception du risque. Elle formule également des propositions pour améliorer l'action préventive des pouvoirs publics en ce domaine, telles que la mise en place d'une veille Internet, l'élaboration d'un protocole national de vigilance, la surveillance particulière des anciens mouvements et la promotion d'une coopération internationale.

Les dérives sectaires dans le champ de la santé, et particulièrement à l'égard des malades atteints de cancer, fournissent le second thème du rapport annuel. Comme le rappelle le plan cancer 2009-2013, cette maladie reste la première cause de mortalité en France. En raison de la difficulté et de la lourdeur des protocoles de soins, certains patients peuvent être tentés par la recherche d'autres modes d'apaisement de leur douleur. C'est ainsi que 4 Français sur 10 ont recours à des médecines alternatives, dont 60 % parmi les malades de cancer. Si certaines méthodes ne posent pas de difficultés en soi, d'autres comportent de réels risques en termes de perte de chance pour les malades, car elles prônent l'arrêt des traitements conventionnels et y substituent des pratiques dont la validité scientifique n'a bien évidemment jamais été prouvée. Certaines méthodes s'accompagnent même de tous les critères de la dérive sectaire : emprise mentale sur les malades, rupture familiale, exigences financières... Face à cette exposition, la Miviludes, en lien avec l'Institut national du cancer (INCA), a lancé le 15 juin 2011 une campagne nationale

de sensibilisation, sous forme d'affiches et de dépliants, à l'égard des malades du cancer et de leur famille.

Le rapport annuel est aussi l'occasion pour la mission interministérielle de rendre compte de son activité. Désormais organisée en 7 pôles (diplomatie, sécurité, santé, enfance et jeunesse, presse et parlementaire, économie-budget-travail-emploi-formation professionnelle, documentation-bureau d'ordre), la mission a reçu en 2010 près de 2.000 saisines et signalements. Provenant pour moitié de particuliers, ces requêtes ont également été émises par des organismes publics et parapublics (28%), des associations (10%), des entreprises (5%) et des professions judiciaires ou juridiques (1,5%). Au regard des problématiques soulevées, elles ont été attribuées au pôle sécurité des personnes et des biens (34 %), au pôle santé (22 %), au pôle enfance et jeunesse (22 %) et enfin au pôle économie-budget-travail-emploi-formation professionnelle (17 %).

L'ensemble du rapport annuel de la Miviludes est consultable sur le site www.miviludes.gouv.fr et disponible au prix de 15 euros auprès de la Documentation Française.



Cancers, attention aux traitements miracles

Des personnes ou des organisations cherchent parfois à profiter de la fragilité des personnes atteintes d'un cancer. Elles leur proposent des méthodes de traitement non validées scientifiquement qui peuvent être dangereuses.

Soyez vigilants

- si vos interlocuteurs dénigrent les traitements classiques ou vous conseillent de les arrêter
- si l'on vous promet des bienfaits qui surpasseraient de très loin les résultats des traitements proposés par votre équipe médicale
- si l'on vous propose d'agir à la fois sur le mental et sur le physique
- si l'on vous propose des séances gratuites pour essayer une méthode ou, au contraire, si l'on vous demande de régler à l'avance des séances
- si vos interlocuteurs abusent d'un langage pseudo-scientifique ou, au contraire, s'ils prétendent avoir découvert un principe très simple
- si l'on vous conseille de vous couper de votre famille, de votre médecin, de votre entourage pour favoriser votre guérison

En cas de doute sur des propositions qui vous sont faites, parlez-en avec l'équipe médicale spécialisée qui vous suit ou avec votre médecin traitant.

Cette affichette est accompagnée d'un dépliant. Ils seront mis à la disposition de tous les établissements de santé disposant d'un service de traitement du cancer.

Il peut également être utile de consulter le site Internet de l'Inca à l'adresse suivante : <http://www.e-cancer.fr>



La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) peut vous renseigner sur des pratiques qui vous sembleraient douteuses.
Ecrivez à : miviludes@pm.gouv.fr
Vous pouvez aussi trouver des informations sur www.sante.gouv.fr - www.arc-cancer.net - www.ligue-cancer.net

Un sondage a été effectué quelques jours après la parution du rapport annuel, à l'initiative de l'Institut IPSOS. Les 17 et 18 juin 2011, 968 personnes ont été interrogées.

Les résultats indiquent que 62% des personnes considèrent que les mouvements sectaires proposant des traitements alternatifs à la médecine traditionnelle représentent une menace dont le degré de dangerosité s'échelonne de « très importante » à « plutôt importante ».

40% de l'échantillon interrogé estiment que les mouvements qui prévoient une proche fin du monde présentent une menace importante.

Enfin, la publication du rapport, dont s'est largement fait écho la presse, a accru la notoriété de la Miviludes par rapport au sondage effectué en novembre 2010, puisque désormais 44% des personnes sondées (26% auparavant) n'ignorent plus le rôle de la Miviludes.

COMITÉ EXÉCUTIF DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL ET CONSEIL D'ORIENTATION

Une réunion plénière exceptionnelle du comité exécutif de pilotage opérationnel et du conseil d'orientation a eu lieu le mercredi 22 juin sous la présidence de Georges Fenech. La réunion a permis aux ministères concernés de réagir aux propositions de la Miviludes formulées dans le rapport annuel 2010 et de prendre des engagements concrets pour l'avenir. Le bilan d'activité de la mission a été approuvé ainsi que le programme de travail pour 2011-2012.

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

La Miviludes a été saisie par un particulier de l'introduction pour les élèves de troisième année d'un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) du Sud de la France, d'un module optionnel d'approfondissement en soins infirmiers construit autour de plusieurs pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAPT), telles que la méthode Simonton, l'analyse transactionnelle, la programmation neurolinguistique ou encore la psychogénéalogie. Alertés par la Miviludes, le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) territorialement compétente ainsi que le Président du conseil régional ont diligenté une inspection conjointe sur le site de l'institut en soins infirmiers, avant de demander à l'ensemble des IFSI de la région de retirer tous les modules de formation centrés sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique. La Miviludes rappelle que les PNCAPT n'ont fait l'objet d'aucune validation scientifique. Elles peuvent donc donner lieu à des dérives thérapeutiques, mais aussi être d'une efficacité redoutable dans le processus d'emprise mentale, avec ruptures familiales, exigences financières etc. Le recours aux PNCAPT peut entraîner une perte de chance chez les malades qui renoncent aux traitements conventionnels.

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Cinquante parlementaires européens ont déposé le 18 avril 2011, devant la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, une proposition de résolution visant à la protection des mineurs contre l'influence des sectes. Cette initiative, qui rejoint le programme européen de la Miviludes, devrait conduire à la désignation en septembre 2011 d'un rapporteur en vue d'une étude sur le sujet et de la saisine ultérieure du Comité des Ministres.

En Belgique, la chambre des députés a adopté le 16 juin en séance plénière une loi visant à sanctionner "la déstabilisation mentale des personnes et les abus de la situation de faiblesse des personnes". Issu d'une proposition de loi portée par le député André Frédéric, ce nouveau dispositif vise à compléter la législation existante en créant l'abus de faiblesse physique ou psychique, directement inspiré de la loi About-Picard française, largement citée dans les travaux parlementaires préparatoires et lors des débats en séance.

ACTUALITÉ JUDICIAIRE

Georges Fenech, président de la Miviludes a été appelé à témoigner à la demande du ministère public dans le cadre du procès de Juliano Verbard devant la cour d'assises de la Réunion, le 15 avril 2011. Il a pu expliquer à la cour et aux jurés le mécanisme particulier de l'emprise mentale et la nécessaire prise en charge des victimes de dérives sectaires. A l'issue du procès, Juliano Verbard a été condamné à 9 ans de prison ferme pour l'enlèvement du petit Alexandre. Ses complices ont été condamnés à des peines allant de 9 ans à trois ans de prison avec sursis.